

Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 14 |

| | |
|-------------|----|
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

Délibération N°195

*Demandes de subventions
A l'Etat
Et au Département*

*Pour l'aménagement de deux
gîtes au quartier du Baous*

L'an deux mil vingt deux, le onze août, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Audrey Varro, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Pierre Natali par Didier Lambert

Etait absent : Mehdi Lemaire

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Ricort présente le projet d'aménagement de deux gîtes au quartier du Baous, dont le coût estimatif global est évalué à la somme de 152 420.00 € HT.

Il est prévu de créer deux hébergements dans la bâtisse que la Commune vient d'acquérir, sur les parcelles L 337 et 435 : un studio en rez-de-chaussée et un deux pièces à l'étage, selon les plans et l'Avant-Projet Sommaire dressés par Monsieur Daniel Barbier Architecte qu'elle soumet à l'assemblée.

Les dépenses comprennent :

- travaux, maîtrise d'œuvre, assurances
estimation : 138 420.00 € HT
- équipement et mobilier
estimation 13 000.00 € HT

Elle propose le plan de financement suivant

- Coût du projet 152 420.00 € HT
- Subvention Etat (50%) 76 210.00 € HT
- Subvention Département (30%) 45 276.00 € HT
- Part Communale 30 484.00 € HT

Où l'exposé de Madame Ricort après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement des deux gîtes du Baous
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département,

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

